

Projet de décret IAVFF

A l'adresse du Président de l'Irstea, et des Ministres de l'ESR, de l'Agriculture,

La proposition de décret concernant la constitution de l'IAVFF, parue en septembre 2014, confirme les inquiétudes formulées par le communiqué de l'intersyndicale de février 2014.

- L'IAVFF est censé rassembler toutes les grandes écoles agronomiques et vétérinaires, l'INRA et IRSTEA, dont la participation est obligatoire, ainsi que tous les EPST et EPIC, qui feraient acte de candidature pour devenir membres (à ce jour ANSSEES, CIRAD, sup agro, supa agro Nancy, école des technologies du bois et de l'industrie de Nancy, les établissements privés « sous contrat »).
- Le financement de cette « superstructure » est à la charge des membres et associés (article 14) du projet, détournant ainsi encore un peu plus de moyens, alors que la subvention d'Etat pour les établissements a été encore amputée en 2014 - se traduisant en effondrement des crédits des unités et/ou non-remplacement des départs de titulaires - et que de nouvelles coupes sont en passe d'être annoncées avec le plan gouvernemental de réduction des dépenses publiques. Cette superstructure a mission d'orientation pour ses membres l'institut et assure l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de recherche et de formation communes à tout ou partie de ses membres, aux niveaux national, européen et international, y compris la coopération internationale pour le développement, pouvant comprendre l'utilisation concertée de leurs moyens. En clair les membres sont ponctionnés et perdent en autonomie.

Tous ces éléments renforcent notre opposition à la mise en place de cette nouvelle entité. Ce n'est qu'une structure supplémentaire dans des processus de financement de la recherche et des formations qui n'apportera rien, sinon des frais de structures à la hauteur des rémunérations des cadres pressentis. Au-delà des coûts prohibitifs que l'on prédit, l'IAVFF n'apporte rien de concret aux équipes et aux enseignants. Les représentants du personnel soulignent que les moyens doivent être alloués aux équipes et à leurs établissements, qui ont déjà leurs propres outils de programmation et d'évaluation.